



Département de Sciences de l'éducation



**CADRAGE DES MEMOIRES DE MASTER**  
MASTER MEEF mention 1er degré parcours "professeurs des  
écoles" année universitaire 2018/2019

<b>QU'EST-CE QU'UN MÉMOIRE ET QUI LE DIRIGE ? .....</b>	<b>2</b>
<b>QUEL FORMAT DOIT PRENDRE LE MÉMOIRE ? .....</b>	<b>2</b>
<b>COMMENT CONDUIRE LE PROCESSUS DE RÉDACTION DU MÉMOIRE ? .....</b>	<b>3</b>
<b>COMMENT S'ORGANISE ET SE DÉROULE LA SOUTENANCE ? .....</b>	<b>3</b>
<b>COMMENT EST ÉVALUÉ LE MÉMOIRE ? .....</b>	<b>4</b>
<b>QUELS MÉMOIRES SONT ARCHIVÉS ET COMMENT SONT-ILS ARCHIVÉS ? .....</b>	<b>5</b>

**ANNEXES**

- Annexe 1 : extrait du cadre commun de référence pour les mémoires de master MEEF (CCRM)
- Annexe 2 : exemple de page de garde du mémoire de master MEEF (1<sup>ère</sup> de couverture)
- Annexe 3 : modèle d'engagement de non plagiat
- Annexe 4 : exemple de résumé et de mots clés (en 4<sup>ème</sup> de couverture)
- Annexe 5 : exemple de normes bibliographiques
- Annexe 6 : présentation orale lors de la soutenance du mémoire
- Annexe 7 : grille d'évaluation du mémoire de master MEEF PE (document écrit)
- Annexe 8 : grille d'évaluation de la soutenance du mémoire (présentation orale et entretien avec le jury)
- Annexe 9 : éléments d'appréciation du mémoire par le jury (document écrit et soutenance)

## **QU'EST-CE QU'UN MÉMOIRE de MASTER MEEF ET QUI LE DIRIGE ?**

La réalisation d'un mémoire de Master MEEF 2<sup>ème</sup> année permet une initiation à la recherche sur des problématiques liées à l'enseignement, l'éducation ou à la formation. Au-delà de cette initiation, le mémoire doit s'inscrire dans le cadre d'une formation professionnelle dédiée aux métiers de l'Education (Annexe 1).

Dans le cadre du stage de la formation en alternance du master « MEEF », chaque étudiant.e réalise un mémoire de master qui doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles. Le mémoire prend appui sur le stage en alternance et sur d'autres enseignements au sein de la formation (extrait du cadre commun de référence, annexe 2).

Le mémoire est destiné conjointement à vérifier l'aptitude à la recherche (maîtriser l'étude d'une question, la documenter valablement tant au plan des publications existantes que de celui du recueil d'informations originales, en tenant compte des normes et des exigences des disciplines de référence) et à contribuer à la formation de praticiens réflexifs. La conception du mémoire, sa rédaction ainsi que la soutenance relèveront d'une procédure individuelle. Le mémoire de master permet à l'étudiant.e de se professionnaliser en mettant en œuvre une démarche de recherche à partir d'une question professionnelle identifiée sur un des terrains de stage. Le processus de réalisation du mémoire articule donc l'auto-analyse de pratiques professionnelles émergentes, l'analyse et le positionnement au sein d'une profession / d'un métier (dimension collective) et la contribution à la production de connaissance sur les enseignements, les apprentissages et l'éducation notamment.

Le directeur.trice de mémoire est un.e formateur.trice de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education.

## **QUEL FORMAT DOIT PRENDRE LE MÉMOIRE ?**

### **Présentation générale**

- entre 50 et 60 pages, bibliographie comprise sans compter les annexes ;
- police : times new roman (taille 12) ;
- interligne 1,5. marges 2,5 cm ;
- numérotation des pages.

### **Pages spécifiques**

- un sommaire ;
- un engagement de non plagiat doit figurer en première page de l'écrit rendu (Annexe 3) ;
- une bibliographie ;
- des annexes ;
- 4<sup>ème</sup> de couverture (résumé en français, en anglais ou dans une autre langue parlée dans la

Communauté Européenne, mots clés). De manière facultative, un résumé dans une langue régionale peut être ajouté aux deux précédents

### **Première de couverture du mémoire**

La première de couverture du mémoire comporte les informations suivantes (suivre le modèle en annexe 2) :

- ESPE de l'université de la Réunion ([logo téléchargeable](#)) ;
- CUFR de Mayotte ([logo téléchargeable](#))
- année de soutenance ;
- titre du mémoire ;
- parcours du Master 2 : *MEEF mention « premier degré » – parcours « professeur des écoles »* ;
- présenté et soutenu par : Nom et Prénom de l'auteur.e ;
- sous la direction de : Nom et Prénom du directeur ou de la directrice, sa fonction ;
- jury (faire figurer sa composition dans l'ordre alphabétique des noms des membres avec leurs prénoms et leurs fonctions respectives).

### **Le résumé du mémoire**

Le résumé du mémoire est constitué d'environ 1000 signes et reprend les éléments clés du mémoire (problématique, méthodologie retenue, principaux résultats). Le résumé doit être rédigé selon les normes en vigueur : en français, puis en anglais ou éventuellement dans une langue parlée au sein de la communauté européenne. Il est possible d'y ajouter un résumé en langue régionale. Le résumé est accompagné de 5 mots-clés issus des thesaurus en usage dans le domaine d'étude, en français et en anglais (Annexe 4).

### **La bibliographie**

Il existe plusieurs normes bibliographiques. Une norme sera choisie en accord avec le directeur de mémoire et utilisée strictement (exemple en Annexe 5).

## **COMMENT CONDUIRE LE PROCESSUS DE RÉDACTION DU MÉMOIRE ?**

Les enseignant.e.s stagiaires doivent adopter une attitude proactive dans le travail de rédaction du mémoire consistant à mettre en place un échéancier de travail précis. Outre les séminaires éventuellement organisés par le directeur ou la directrice, les enseignant.e.s stagiaires solliciteront ce dernier pour des entretiens de travail (pouvant être en présentiel, en distanciel- sessions Skype par exemple), ou la lecture de leurs écrits.

## **COMMENT S'ORGANISE ET SE DÉROULE LA SOUTENANCE ?**

### **L'organisation de la soutenance**

Le moment de la soutenance est arrêté par le directeur ou la directrice de mémoire, de manière concertée avec l'enseignant.e. stagiaire. Le directeur ou la directrice de mémoire autorise la soutenance.

NB : si le mémoire est soutenu après le jury de 1<sup>ère</sup> session, le relevé de notes de l'enseignant.e stagiaire à l'issue du jury de première session précisera qu'il y a une absence de note pour le mémoire

L'enseignant.e stagiaire précisera à son directeur de mémoire s'il souhaite utiliser un vidéoprojecteur.

### **Composition du jury**

**Le jury est composé au minimum de deux personnes :**

- un.e universitaire (Professeur des Universités, Maître de conférences ou Docteur) que le.a directeur.trice de mémoire aura sollicité.e ;
- le.a directeur.trice de mémoire.

### **Date limite de remise des exemplaires du mémoire par l'enseignant.e stagiaire**

**Deux semaines au moins avant la date arrêtée par le directeur**, un exemplaire du mémoire sera remis à chaque membre du jury en version papier et / ou numérique – à voir avec chacun.

### **Le déroulement de la soutenance**

La soutenance dure 30 minutes :

- 15 minutes de présentation par l'enseignant.e stagiaire;
- 15 minutes d'échanges avec le jury de soutenance. Les questions peuvent porter aussi bien sur l'écrit que sur l'exposé oral.

Après sa soutenance, l'enseignant.e stagiaire sera invité.e à sortir de la salle afin que le jury délibère. Il sera demandé à l'enseignant.e stagiaire d'entrer à nouveau après quelques minutes pour entendre officiellement le contenu de la délibération du jury et la note obtenue.

### **Les dates de soutenance**

***Dates de soutenance de session 1 (jours bloqués):*** du lundi 27 mai 2018 au vendredi 31 mai 2018. Il est possible de faire soutenir en amont.

***Dates de soutenance de session 2 :*** entre le 11 et le 15 juin 2018.

## **COMMENT EST ÉVALUÉ LE MÉMOIRE ?**

Le mémoire, remis et soutenu pendant l'année de Master 2 est encadré dans le contexte de l'UE 4-8.

Le mémoire et la soutenance sont évalués par les membres du jury de soutenance.

Différents aspects sont évalués :

- le processus d'élaboration du travail ;
- la qualité de l'écrit rendu (notamment, définition d'objectifs clairs, description de la méthode de travail, recherche de littérature pertinente au sujet, analyse et discussion critique)
- la prestation de l'étudiant.e au moment de la présentation de son travail ;

- l'entretien avec le jury

Pour chacun de ces aspects, différents indicateurs sont retenus (Annexes 7, 8 et 9). Ces indicateurs et les modalités de leur appréciation peuvent constituer un outil d'auto-évaluation du travail remis et pourra être utilisé par les directeurs de mémoire pour évaluer la qualité du mémoire.

La note attribuée au mémoire est le fruit d'une délibération entre les membres du jury de soutenance (Annexe 10).

Pour valider l'UE 4.8A, l'enseignant.e stagiaire doit nécessairement obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20. Cette UE n'est pas compensable avec une autre UE. Ainsi toute note strictement inférieure à la moyenne de 10 sur 20 conduit à la non-obtention du Master MEEF.

### Deuxième session

Si l'étudiant.e et/ou le.a directeur.trice de mémoire pense que la défense du mémoire (par écrit et/ou oral) n'est pas envisageable en première session, une présentation en seconde session est possible. De la même façon, cette seconde session est envisageable après la soutenance, si le jury estime que la présentation orale ou le mémoire ne sont pas à la hauteur des attentes.

## **QUELS MÉMOIRES SONT ARCHIVÉS ET COMMENT LE SONT-ILS ?**

Tout mémoire **dont la note est supérieure ou égale à 14** fera l'objet d'un archivage à la BU, en accord avec le jury de soutenance, selon les modalités de dépôt électronique des mémoires (voir Annexe 11).

La BU met en place un système de circuit dématérialisé des mémoires MEEF et des écrits professionnels, sous format *pdf*. Le formulaire d'autorisation de diffusion sera déposé sur le site web du CUFR avec le document de cadrage. Il devra être téléchargé par les étudiant.e.s. L'archivage peut également être effectué sous format papier, déposé à la BU.

**A partir de la note de 16 (inclus)**, le mémoire sera diffusé sur internet, sur la base DUMAS (Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance ; <http://dumas.ccsd.cnrs.fr>), ou toute autre plateforme de diffusion universitaire, avec l'accord signé de son auteur.e et du jury.

**Les meilleurs mémoires feront l'objet d'un concours d'abord interne « mémoire en 180 secondes » susceptible ensuite d'être relayé au niveau national des ESPE.**

# **ANNEXES**

## **Annexe 1 : extrait du cadre commun de référence concernant mémoire de Master MEEF**

### *1/ Textes de référence*

JORF n°0200 du 29 août 2013 page 14627 - texte n° 48

Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »

### **Article 7**

La formation s'appuie sur une activité d'initiation à la recherche, qui permet de se familiariser avec les différents aspects de la démarche scientifique. L'activité de recherche doit, au-delà du contenu disciplinaire, permettre l'acquisition de compétences en lien avec le métier d'enseignant.e ou de personnel d'éducation, notamment par l'observation et l'analyse des pratiques professionnelles.

### **Article 19**

Dans le cadre du stage de la formation en alternance du master « MEEF », chaque étudiant.e réalise un mémoire de master qui doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles. Le mémoire prend appui sur le stage en alternance et sur d'autres enseignements au sein de la formation.

### *2/ Cadrage du mémoire de master MEEF*

Pour conduire sa recherche et élaborer son mémoire, l'étudiant.e bénéficiera de l'encadrement pédagogique d'un enseignant.e, enseignant.e-chercheur.e ou chercheur.e et, dans le cadre de son stage, du suivi d'un professionnel de terrain. L'évaluation de la période d'alternance portera à la fois sur le mémoire de master, la soutenance de ce mémoire et l'activité du stagiaire en situation professionnelle.

Le mémoire de master permet à l'étudiant.e de se professionnaliser en mettant en œuvre une démarche de recherche à partir d'une question professionnelle identifiée sur un des terrains de stage. Le processus de réalisation du mémoire articule donc l'auto-analyse de pratiques professionnelles émergentes, l'analyse et le positionnement au sein d'une profession / d'un métier (dimension collective) et la contribution à la production de connaissance sur les enseignements, les apprentissages, l'éducation...

Pour cela, le mémoire articule trois dimensions :

- une problématique
- un recueil de données à visée professionnelle
- le traitement, l'analyse et l'interprétation de ces données

L'articulation des trois dimensions n'impose pas un plan-type du mémoire de master MEEF. L'étudiant.e et le directeur de mémoire négocieront ensemble les principes de cette articulation et les manières d'en rendre compte à l'écrit.

Critères de description / évaluation portant sur les trois dimensions :

- Une problématique, issue d'une question professionnelle en relation avec le terrain scolaire (si possible le terrain de stage) et adossée à un cadre de référence explicite.

Indicateurs :

- une ou des questions professionnelles sont identifiées : elles se rapportent à l'exercice du métier auquel entend préparer le parcours : enseignant.e, CPE, formateur.trice de formateur.e.s...
- plusieurs sources et points de vue sont sollicités pour identifier ces questions ;
- le champ d'étude est ainsi délimité, au besoin en utilisant des référentiels, des programmes, des textes officiels...
- le passage de la question initiale à la problématique par l'usage de quelques concepts clés définis en référence à des travaux universitaires récents ;
- tout ce travail aboutit à la construction d'un problème déterminé.

- Une méthodologie précise dans le recueil et la construction de données, travaillée à partir du M1.

Indicateurs :

- il y a construction d'un corpus de données repérable (si possible : travaux d'élèves, enregistrements, préparation de cours, évaluations, ...)
- la construction du recueil est justifiée ;
- le mode de recueil ou de production des données est présenté ;
- il s'appuie sur des références méthodologiques abordées en séminaire de recherche

- Une méthodologie précise dans le traitement, l'analyse et l'interprétation des données.

Indicateurs :

- le mode de traitement et d'analyse est explicité à l'aide d'exemples ;
- il s'appuie sur des références méthodologiques abordées en séminaire de recherche ;
- l'analyse des données débouche sur un résultat qui infirme, confirme ou remet en question les hypothèses posées au terme de la problématique.

## Annexe 2 : Première de couverture du mémoire



Département de Sciences de l'éducation



### MÉMOIRE DE MASTER 2

*Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation*

Mention Premier Degré – Parcours Professeur des écoles

## TITRE

**Présenté et soutenu par**

Etudiant.e, n°

**Année universitaire 20...-20...**

**Sous la direction de :**

Prénom (1), nom (1), fonction (1)

**Jury :**

Prénom (1), nom (1), fonction (1)

Prénom (2), nom (2), fonction (2)



## **Annexe 3 : engagement de non plagiat**

### **Engagement de non plagiat**

#### **Article 1 : définition**

Les travaux quels qu'ils soient (devoirs, comptes rendus, mémoires, articles, thèses), réalisés par les étudiant.e.s rattachés à l'Université, doivent toujours avoir pour ambition de produire un savoir inédit et d'offrir une lecture nouvelle et personnelle d'un sujet. Le plagiat constitue une violation très grave de l'éthique universitaire. Le plagiat consiste à s'approprier le travail d'autrui, c'est-à-dire à utiliser et reproduire le résultat de ce travail (texte ou partie de texte, image, graphique, photo, données...) sans préciser qu'il provient de quelqu'un d'autre.

Très concrètement : on plagie quand on ne cite pas l'auteur des sources que l'on utilise et quand on ne met pas une citation entre guillemets. Le plagiat, est un vol intellectuel. Il s'agit donc d'un délit, passible de sanctions.

#### **Article 2 : circonstances aggravantes**

Le plagiat est en soi un délit. Mais le fait de commettre un plagiat en vue d'obtenir indûment une note, un diplôme ou un grade universitaire est une circonstance aggravante.

La reproduction d'une œuvre originale sans le consentement de l'auteur est de plus qualifiée juridiquement de contrefaçon (articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle).

#### **Article 3 : engagements**

- Les étudiant.e.s s'engagent à citer, en respectant les règles de l'art, les travaux qu'ils utilisent ou reproduisent partiellement. La méthodologie d'un travail universitaire, quel qu'il soit, implique que les emprunts soient clairement identifiés (guillemets) et que le nom de l'auteur et la source de l'extrait soient mentionnés.

- Les enseignant.e.s s'engagent à sensibiliser leurs étudiant.e.s à la lutte contre le plagiat, à leur faire signer la présente charte, et à les inciter à participer aux formations sur le sujet qui seront organisées aux différents niveaux de leur cursus. Il s'agit non seulement de leur expliquer ce qu'est exactement le plagiat, mais de leur montrer que celui-ci et ses différentes formes détournées (traduction mot à mot non référencée, paraphrase sans aucun effort de reformulation, etc.) est contraire aux exigences du travail universitaire demandé et évalué.

#### **Article 4 : sanctions**

Les manquements à la présente charte sont passibles de sanctions disciplinaires. La procédure disciplinaire ne préjuge pas d'éventuelles poursuites judiciaires dans les cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon.

**Signature**                      **de**  
**l'étudiant.e**

*(précédé de la mention « lu et approuvé »)*

## **Annexe 4 : exemple de résumé et de mots clés**

### Résumé en français

Inscrite dans la Constitution depuis 1946, le principe d'égalité condamne toutes les discriminations, en particulier celles liées au sexe. Même si des progrès sont constatés dans la société française, il n'en demeure pas moins que la socialisation différenciée dès le plus jeune âge entre les filles et les garçons aboutit à la formation de stéréotypes de genre, qui menace l'égalité entre les filles et les garçons. L'objectif est alors de comprendre la formation de stéréotypes de genre à travers la littérature de jeunesse utilisée en grande section de maternelle. 68 élèves de 5.7 ans en moyenne, issus de 5 classes, sont rencontrés et des focus-groups filmés mettent en évidence l'impact des supports dans la création des stéréotypes. En conclusion, la démarche pédagogique et les feedbacks renvoyés par les enseignants des classes sont aussi explorés comme des facteurs encourageants ou réduisant la formation des stéréotypes.

Mots-clés : Egalité filles-garçons, mixité, stéréotype de genre, littérature jeunesse

### Summary

Part of the Constitution since 1946, the principle strongly disapproves all kinds of discrimination, in particular sex discrimination. If progress can be noticed in the French society, the education between girls and boys is still strongly differentiated, from their early ages. The aim of this article is to analyse impact of youth literature on stereotype development with Kindergarten children. Videos of focus-groups with 68 children (5.7 years), from 5 schools are done. Results indicated that pedagogic support influence development of stereotypes. In conclusion, we suggest that educational approach and teachers' feedbacks improve or decrease stereotype development.

Keywords : Equality between women and men, coeducation, gender stereotypes, youth literature

*Pour information : liste des 24 langues officielles de l'Union Européenne*

bulgare – tchèque – danois – allemand – estonien – grec – anglais – espagnol – français – irlandais – croate – italien – letton – lituanien – hongrois – maltais – néerlandais – polonais – portugais – roumain – slovaque – slovène – finnois – suédois.

## **Annexe 5 : exemple de normes bibliographiques**

Les enseignant.e.s stagiaire.s sont invité.e.s à prendre connaissance du document « Normes APA », joint avec ce document de cadrage du MRP, et à en suivre les indications afin d'élaborer leur bibliographie.

Un guide pratique, réalisé par l'Université de Montréal, synthétise quelques éléments de normes bibliographiques. On peut le retrouver ci-joint :

<http://guides.bib.umontreal.ca/disciplines/20-Citer-selon-les-normes-de-l-APA?tab=108>

## **Annexe 6 : la présentation orale lors de la soutenance**

La présentation orale sera préparée et structurée. Les notes ou un équipement particulier (audio/vidéo, diaporama, travaux d'élèves) sont autorisés. L'enseignant.e. stagiaire devra s'assurer des questions matérielles (réservation, équipement, branchements).

La commission de soutenance aura lu le mémoire : il est attendu de l'enseignant.e. stagiaire qu'il.elle rappelle brièvement les éléments cruciaux du mémoire (problématique, cadre théorique, hypothèses le cas échéant, méthodologie, résultats) et développe des éléments périphériques. Ces éléments périphériques sont laissés au libre choix de l'enseignant.e. stagiaire. A titre d'exemple, mais sans contrainte, il pourrait être question :

- de l'origine du projet et des motivations personnelles ;
- d'une explicitation des liens théorie/pratique ;
- des problèmes rencontrés autour du travail du mémoire ;
- des relations entre les données de l'étude réalisée avec les études antérieures ;
- des regrets (ce qu'il.elle aurait pu faire) ou des limites du travail ;
- des critiques que l'on peut formuler à propos du travail ;
- de l'évolution de la pensée (des prémices du projet à la rédaction finale) ;
- de perspectives pour la suite de la réflexion (transposition du travail spécifique à un autre cycle d'enseignement, à un autre niveau de classe ; les questions qui restent en suspens ; les suites à donner à ce questionnement) ;
- de ce que le travail a apporté dans la formation (apports pour la vision du métier : transformations, confirmations) ;
- de perspectives pour la suite de la carrière.

## Annexe 8 : grille d'évaluation de la soutenance

Tableau 1 : le processus d'écriture, l'investissement personnel dans le parcours de recherche		Le mémoire				
		Lisibilité		Contenu		
		Respect des conventions (orthographe, conventions bibliographiques ...)	Organisation et guidage du lecteur	Positionnement du travail	Méthodologie	contribution à la connaissance de l'objet étudié
A (très bien)	L'investissement dans la réalisation du mémoire est notoire (participation aux séminaires, travail avec le ou les directeurs de mémoire). L'attitude est ouverte, dynamique et créative. Les délais sont parfaitement respectés.	L'écrit respecte parfaitement les normes en vigueur. Le registre est particulièrement adapté et cohérent.	Le fil conducteur est immédiatement perceptible et peut être suivi de l'introduction à la conclusion du travail. Le plan choisi, finement réfléchi, rend le propos particulièrement intelligible.	La problématique retenue est énoncée de manière très claire et très pertinente. Elle s'appuie sur une argumentation solide. Le cadre théorique retenu est très bien explicité, très pertinent au regard de la problématique.	La méthodologie choisie est très pertinente au regard du cadre théorique retenu. Sa mise en œuvre est très rigoureuse. L'analyse des données est très pertinente pour répondre à la problématique	Le travail réalisé présente un grand intérêt aux plans scientifique et/ou praxéologique
B	L'investissement dans la réalisation du mémoire est constant. L'attitude est ouverte et dynamique. Les délais sont respectés.	L'écrit respecte les normes en vigueur. Les ruptures sont rares.	Le fil conducteur est perceptible de l'introduction à la conclusion. Le plan est pertinent.	La problématique est énoncée clairement et est pertinemment justifiée. Le cadre théorique est explicité et pertinent.	La méthodologie retenue est pertinente. Sa mise en œuvre est globalement rigoureuse. L'analyse des données est très pertinente.	Le travail réalisé est intéressant aux plans scientifique et/ou praxéologique
C	L'investissement dans la réalisation du mémoire est régulier. L'attitude est relativement ouverte. Les délais sont globalement respectés.	L'écrit respecte globalement les normes en vigueur, mais il y a quelques ruptures.	Le fil conducteur du travail est globalement perceptible, malgré quelques digressions	La problématique est énoncée. Le cadre théorique est posé. Le lien entre les deux est adéquat mais aurait gagné à être explicité	La méthodologie est décrite et sa mise en œuvre est correcte. L'analyse des données est cohérente avec la problématique	Le travail réalisé présente un intérêt qui aurait gagné à être plus mis en avant.
D	L'investissement dans la réalisation du mémoire est irrégulier ou rare. L'attitude est peu ouverte. Les délais ne sont pas respectés.	L'écrit est peu respectueux des normes en vigueur.	Le fil conducteur est peu repérable, les différents points du travail manquent de cohésion. Le plan n'est pas approprié au propos.	La problématique est énoncée ; sa justification semble légère. Le cadre théorique est présenté trop succinctement et semble peu adéquat au regard de la problématique.	La méthodologie retenue, sa mise en œuvre et l'analyse des données sont décrites trop succinctement	L'intérêt du travail est insuffisamment mis en avant.
I (très insuffisant)	L'investissement ne répond pas aux attendus	Le respect des conventions ne répond pas aux attendus.	L'organisation ne répond pas aux attendus.	Le positionnement du travail est insuffisant.	La méthodologie ne répond pas aux attendus	Le travail ne présente pas un intérêt scientifique et/ou praxéologique suffisant

## Annexe 8 : grille d'évaluation de la soutenance

Tableau 2 : le déroulement de la soutenance	Exposé		Discussion	
	Fond	Forme	Fond	Forme
	<b>Retour réflexif</b> <b>Rappel des éléments essentiels du mémoire</b>	<b>Maîtrise de la communication</b>	<b>Effort de compréhension des questions</b> <b>Maîtrise des concepts et notions clés présentés dans le mémoire qui donneraient lieu à un questionnement</b> <b>Capacité à créer des liens avec la pratique</b> <b>Posture réflexive</b>	<b>Posture ouverte aux remarques et suggestions</b> <b>Maîtrise de la communication</b>
<b>A (très bien)</b>	La présentation expose les points essentiels du mémoire (cadre conceptuel, méthodologie) en ayant le souci de ne pas faire que répéter le mémoire Les éléments périphériques proposés sont finement réfléchis et permettent de rendre compte d'avancées dans la réflexion de l'étudiant(e)	La communication est parfaitement maîtrisée Le temps de présentation est strictement respecté	L'étudiant(e) manifeste des efforts de compréhension et les échanges avec le jury sont riches et pertinents  La maîtrise des concepts est parfaite et très précise Les liens avec les éléments de pratiques sont finement établis	La communication est parfaitement maîtrisée La posture est particulièrement ouverte aux remarques et suggestions
<b>B</b>	La présentation reprend quelques points importants du mémoire Les éléments périphériques proposés permettent de rendre compte d'avancées dans la réflexion de l'étudiant(e)	L'exposé est clair, la communication est maîtrisée Le temps de présentation est globalement respecté	L'étudiant(e) manifeste des efforts de compréhension et les échanges avec le jury sont la plupart du temps pertinents La maîtrise des concepts est correcte et assez précise Les liens avec les éléments de pratiques sont établis de façon cohérente	La communication est maîtrisée La posture est ouverte aux remarques et suggestions
<b>C</b>	La présentation reprend le plan du mémoire sans en dégager les points essentiels	L'exposé est parfois confus, la communication n'est pas toujours satisfaisante	L'étudiant(e) ne manifeste pas systématiquement des efforts de compréhension et les échanges avec le jury sont parfois imprécis	La maîtrise de la communication montre quelques faiblesses
	Les éléments périphériques proposés sont vagues, imprécis	Le temps de présentation diffère de la demande	La maîtrise des concepts est correcte, mais quelques imprécisions demeurent parfois  Quelques liens avec les éléments de pratiques sont établis	La posture est la plupart du temps ouverte aux remarques et suggestions
<b>D</b>	La présentation ne permet pas de dégager des points importants L'étudiant(e) ne rapporte pas ou peu d'éléments périphériques	L'exposé est confus, la maîtrise de la communication est approximative Le temps de présentation n'est pas respecté (l'exposé est trop court ou trop long)	L'étudiant(e) ne manifeste pas de réels efforts de compréhension et les échanges avec le jury sont vagues Les concepts restent flous et beaucoup d'imprécisions sont relevées Peu de liens sont établis avec des éléments de pratique	La maîtrise de la communication est faible La posture n'est pas suffisamment ouverte aux remarques et suggestions
<b>I</b>	La qualité de l'exposé est insuffisante	La maîtrise de la communication est insuffisante	La qualité des échanges avec le jury est insuffisante	La maîtrise de la communication est insuffisante

Tableau 2 : Critères d'appréciation des différents aspects évalués pour noter la soutenance (les appréciations de niveau A, B et C satisfont aux attendus ; les appréciations D et I non)

## **Annexe 9 : éléments d'appréciation du mémoire par le jury**

De manière générale, les éléments d'appréciation du mémoire sont les suivants :

- Note inférieure à 7 : le mémoire révèle un manque de travail et de maîtrise des attentes universitaires **et** professionnelles
- Entre 7 et 10 : le mémoire ne fait pas la démonstration d'une maîtrise des attentes universitaires **ou** professionnelles.
- Entre 10 et 12 : le mémoire répond aux attentes universitaires et professionnelles sans pour autant en démontrer une pleine maîtrise.
- Entre 12 et 14 : le mémoire montre une maîtrise des attendus universitaires et professionnelles.
- Plus de 14 : le mémoire montre une maîtrise des attendus universitaires et professionnelles et apporte des éléments nouveaux de connaissances, des apports originaux, des préconisations percutantes... Ce mémoire peut être donné en exemple aux futur.e.s étudiant.e.s. Dans ce cas, il sera archivé à la BU et il pourra faire l'objet d'une proposition pour insertion dans la base de données DUMAS.

**Attention : Une note inférieure à 10 n'est pas compensable.**